Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260605-049_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

049/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absent : Éric LE SCANFF
Procuration : Éric LE SCANFF à Édouard TROLES
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Objet : Convention Morlaix Communauté / Commune – Exposition « Les églises Beaumanoir, une épopée architecturale en Trégor »

La Mairie de Guerlesquin a sollicité auprès de Morlaix-Communauté le prêt de l'exposition temporaire « Les églises Beaumanoir, une épopée architecturale en Trégor » du 6 juillet au 31 août 2026 qui sera installée à l'église Saint Ténénan.
Cette exposition est née d'une collaboration tripartite entre le Pays d'art et d'histoire du Pays de Morlaix, Lannion Trégor Communauté et Morlaix Communauté ; elle a été présentée au CIAP de la maison Penanault du 25 novembre 2025 au 25 avril 2026.
Ce prêt est l'occasion pour la commune de Guerlesquin de présenter ce patrimoine architectural né à la charnière des XVe et XVIe siècles dans la partie occidentale de l'évêché de Tréguier et la frange orientale de l'évêché de Léon, un patrimoine que l'on retrouve à Guerlesquin, en l'église Saint Ténénan.
Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurances et conservation), il convient d'établir, entre les deux structures, une convention, versée en annexe, fixant les modalités de prêt.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec Morlaix Communauté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'exposition temporaire « Les églises Beaumanoir, une épopée architecturale en Trégor » avec Morlaix Communauté.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (FINISTÈRE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY